



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 7 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE A 1447 SITUÉE SUR LE SITE DE L'AÉROPORT AU LIEU-DIT BEAUSOLEIL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE
A 1447 SITUÉE SUR LE SITE DE L'AÉROPORT AU LIEU-DIT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire de la parcelle cadastrée section A numéro 1447 à Entrammes, relevant de son domaine privé, sur le site de l'aéroport au lieu-dit Beausoleil,

Vu la demande de ENEDIS tendant à mettre en place une convention de servitudes sur la parcelle précitée pour l'implantation d'une canalisation électrique souterraine de 400 volts, sur une longueur totale de 90 mètres,

Considérant l'intérêt de passer cette convention de servitudes avec ENEDIS,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation électrique souterraine de 400 volts et ses accessoires sur la parcelle cadastrée section A numéro 1447, située au lieu-dit Beausoleil, à Entrammes.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment la convention de servitudes et l'acte authentique.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault